

**DÉCISION DU PRÉSIDENT
PRISE EN VERTU D'UNE DÉLÉGATION
DONNÉE PAR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION
2025-DC-18**

Le Président du Centre de Gestion d'Eure-et-Loir,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code Général de la Fonction Publique,

Vu la délibération n°2020-D-37 du 5 novembre 2020 par laquelle le Conseil d'Administration l'a chargé, par délégation, de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'attribution, l'exécution et le règlement des marchés publics et accords-cadres de travaux, de fourniture et de services passées selon la procédure adaptée d'un montant inférieur aux seuils européens, ainsi que pour ceux dispensés par l'article 30 du décret n°2016-360 de mesure de publicité et de mise en concurrence, notamment au regard de leur faible montant,

Considérant qu'il est nécessaire de disposer des sujets nationaux principaux et de secours concernant les épreuves écrites dans le domaine finances, budgets et intervention économique des collectivités territoriales, afin d'organiser le 16 octobre 2025 l'épreuve écrite de la session 2025 des concours externe, interne et de 3^{ème} voie d'accès au grade de rédacteur,

DÉCIDE

Article 1 : Il est décidé de la conclusion d'une convention relative à la fourniture des sujets nationaux du concours de rédacteur territorial session 2025 entre le Centre de Gestion d'Eure-et-Loir, représenté par son Président M. Bertrand MASSOT

Et

Le centre interdépartemental de gestion de la Petite Couronne, représenté par son président M. Jacques Alain BENESTI

Article 2 : Le présent contrat a pour objet la fourniture des sujets nationaux principaux et de secours concernant les épreuves écrites dans le domaine finances, budgets et intervention économique des collectivités territoriales, afin d'organiser le 16 octobre 2025 l'épreuve écrite de la session 2025 des concours externe, interne et de 3^{ème} voie d'accès au grade de rédacteur.

Article 3 : Le prix de la fourniture des sujets s'élève à 760,87 €.

Article 4 : La présente décision sera inscrite au registre des délibérations du Conseil d'Administration et un extrait en sera affiché au centre de gestion. Expédition en sera adressée à Monsieur le Préfet d'Eure-et-Loir.

Fait à Luisant, le 17 juillet 2025
Le Président,

Bertrand MASSOT



Décision rendue exécutoire
compte tenu de l'envoi en
Préfecture le : **21 JUIL. 2025**

La Directrice générale adjointe

Par délégation,

Oriana Cauquis